## AGENCE FINANCIERE DE BASSIN "SEINE-NORMANDIE"

Délibération n° 88-8 du 17 mai 1988 relative à l'aide de l'agence au Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) de Cergy-Pontoise, pour la réalisation de la station d'épuration de Neuville-sur-Oise (95).

le conseil d'administration de l'agence financière de bassin "Seine-Normandie",

Vu le Vème Programme de l'agence,

Vu la demande d'aide du SAN de Cergy Pontoise présentée par la société OTV, en date du 8 décembre 1987,

## Délibère,

## Article premier :

L'aide suivante est attribuée au SAN de Cergy-Pontoise pour la réalisation de la station d'épuration de Neuville-sur-Oise (95) :

assiette de l'aide : 193,5 MF subvention 30 % : 58 MF prêt sans intérêt à 5 ans, 10 % : 19,3 MF

## Article deuxième :

L'engagement comptable de l'opération n'interviendra effectivement qu'en 1989.

le Secrétaire, Directeur de l'agence

c. FABRET

le Président du conseil d'administration

. PHILIÞ